

Département du Haut-Rhin

ARRONDISSEMENT
COLMARCANTON
ENSISHEIMEXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2022

Sous la présidence de M. Robert KOHLER, Maire

Nombre de Conseillers élus : 15

Membres présents : 10

Conseiller démissionnaire : 1

Membre absent excusé et non représenté : 1

Membre absent non excusé : 0

Membre absent excusé et représenté : 3

Délibération N° 2021-01-05

5. CIMETIÈRE COMMUNAL : TARIF DES CONCESSIONS

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26/10/2012 autorisant les concessions funéraires dans le cimetière communal et celle du 14/12/2012 fixant le tarif des concessions à compter du 01/01/2013,

M. le Maire propose de revoir les tarifs des concessions et redevances funéraires à appliquer à compter du 01/02/2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- fixe ainsi qu'il suit les tarifs des concessions funéraires dans le cimetière communal, applicables à compter du 01/02/2022

Concessions Funéraires - Tarif au 01/02/2022			
Tombe simple		Tombe double	
15 ans	30 ans	15 ans	30 ans
75 €	150 €	150 €	300 €

Concessions Cinéraires - Columbarium	
Case pouvant contenir deux urnes	Tarif
pour une durée de 15 ans	850 €
pour une durée de 30 ans	1 000 €
Renouvellement	
pour une durée de 15 ans	200 €
pour une durée de 30 ans	400 €



Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme, Urschenheim, le 01/02/2022

Délibération exécutoire publiée le 01/02/2022

Et reçu en Préfecture le 01/02/2022

Robert KOHLER, Maire